



PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 18 novembre 2021

Sur convocation en date du 25 octobre 2021, l'assemblée générale ordinaire de l'association *La Semaine de la Bonté* s'est réunie à 14 h, le 18 novembre 2021, 22 rue Déparcieux à Paris (XIVème) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 octobre 2020
- Présentation des rapports moral, social et financier pour l'année 2020
- Rapports du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2020
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation du budget pour l'année 202
- Renouvellement des membres du conseil d'administration

Sont présents ou représentés des membres du conseil d'administration, ainsi que des membres adhérents de l'association.

Le président souhaite la bienvenue aux participants, puis présente le rapport moral, soulignant l'importance du travail accompli, bien que l'activité n'ait pas été aussi soutenue en 2020 qu'en 2019 ; crise sanitaire oblige, les membres du comité n'ont pu se réunir régulièrement et plusieurs réunions statutaires ont été repoussées.

Au cours de l'année 2020 se sont tenus 29 comités, pour retenir finalement 698 foyers qui ont reçu de l'aide de l'association, soit 300 cas de moins que l'année précédente ; et les secours distribués sont également en baisse. Le nombre de dossiers reçus est nettement inférieur à celui des années précédentes. Le comité est resté fidèle à sa tradition, à savoir aider les personnes en difficulté qui ont la volonté de s'en sortir, et par suite les aides sont dirigées principalement vers la formation et tout ce qui mène au retour à l'emploi, mais aussi vers les problèmes récurrents et de plus en plus fréquents liés à la mobilité, principalement dans les zones rurales.

Le président remercie particulièrement la vice-présidente et les membres du comité, ainsi que les deux collaboratrices, qui ont poursuivi l'activité de l'association malgré les difficultés dues à la crise sanitaire.

Sur le plan financier, les comptes de l'année 2020 se soldent par un résultat négatif de près de 60 000 euros, malgré une diminution des frais de gestion. La générosité des donateurs ne se dément pas, mais leur nombre diminue chaque année, aussi le montant des dons est-il identique à celui de l'année précédente. Il faut donc augmenter le nombre de donateurs et pour cela améliorer la notoriété de l'association. Une équipe d'élèves de l'ESSEC a choisi comme projet d'étude de 1ère année *La Semaine de la Bonté*, dans le but de déterminer les moyens les plus efficaces pour étoffer le réseau de donateurs et augmenter le montant de la collecte ; l'équipe doit proposer un plan pour 2022.

L'étude des dossiers et la gestion des secours reposent sur le bénévolat. Il s'avère nécessaire de recruter de nouveaux bénévoles pour renforcer l'équipe actuelle, peu nombreuse, et ceci doit être un des objectifs de la politique de communication de l'association, nettement insuffisante. Les participants à cette assemblée sont invités à participer, dans la mesure de leurs possibilités, à l'effort de promotion de *La Semaine de la Bonté*.

Le président donne la parole à M. GIRARDIN pour la lecture du rapport social ; il indique qu'environ 30 % du montant des aides sont consacrés à la scolarité et la formation, près de 50% à la mobilité (permis de conduire, réparation ou achat de véhicules) 15 % aux "coups de pouce" 3% à la santé, principalement pour les retraités à faible revenu, le reste étant réparti entre séjours de vacances des enfants et voyages scolaires. Parmi les bénéficiaires d'aides, on note une très forte proportion de familles monoparentales : 44 % environ des foyers aidés.

M.de VERNEJOL, après avoir souligné la nouvelle présentation des comptes, conforme à la réglementation en vigueur, commente ceux de l'exercice 2020 : les ressources provenant du public s'élèvent à 129 303 euros (comprenant un legs de 8 000 euros, un don de 1 000 euros d'une société d'insertion professionnelle et 12 500 euros de la fondation américaine) à comparer aux 127 616 euros reçus en 2019. Les secours émis en 2020 s'élèvent à 104 600 euros (139 200 en 2019), les secours payés pendant l'exercice s'élevant à 95 500 euros. Les frais de gestion sont passés de 109 000 euros en 2019 à 98 000 euros en 2020.

Le résultat courant se décompose en un déficit de ressources au titre des œuvres sociales d'un montant de 27 365,38 euros, à prélever sur le fonds dédié, et en un déficit au titre de l'associatif de 59 967, 60 euros. Les résultats financiers font apparaître une perte de 50 800 euros, du fait des fluctuations principalement négatives de la Bourse en 2020.

Le projet de budget est ensuite présenté.

Enfin, le commissaire aux comptes commente ses rapports : les comptes sont certifiés sincères, les estimations conformes, il n'y a pas de divergences dans les éléments chiffrés. Il n'y a pas de conventions réglementées.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral du président et de la vice-présidente, ainsi que le rapport du trésorier sur les comptes de l'année 2020, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et donne quitus aux administrateurs pour les actes de gestion du conseil d'administration au cours de cet exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de ne pas modifier le montant des fonds des réserves statutaires (fonds de réserve statutaire de fonctionnement et fonds de réserve statutaire de secours) prévues par l'article 15 des statuts, qui resteront fixés à **60 501,30 € et 122 159,11 €**.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du commissaire aux comptes, les approuve. Le résultat de l'exercice 2020 (compte de résultat) fait apparaître un solde négatif de **87 332,98 euros**, se décomposant entre un solde négatif de **59 967,60 euros** au titre de l'associatif et un solde négatif de **27 365,38 euros** au titre des œuvres sociales. Le déficit au titre des œuvres sociales est compensé par un prélèvement sur le fonds dédié sur dons et legs qui de ce fait est ramené à **454 474,38 euros**. Compte tenu de ce prélèvement, le résultat inscrit au bilan reste fixé à **- 59 967, 60 euros**.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide

- d'affecter ce déficit à hauteur de **50 644,51 euros** par prélèvement sur le fonds en attente d'affectation, qui de ce fait est ramené à **0 euro**
- le solde, soit **9 323,09 euros** étant affecté sur l'affectation statutaire de dotation qui de ce fait est ramenée à **105 311, 15 euros**.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale adopte le projet de budget présenté par le conseil d'administration pour l'année 2022, qui s'élève en dépenses à : **202 000 €**, dont **120 000 €** de secours à distribuer.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de Mesdames Geneviève Berdager, Geneviève Bonnet, Monique Boulet. Leur mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale de l'année 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Le mandat de M. Christophe POINSATTE, commissaire aux comptes et de M. Vincent CAILLEUX, son suppléant, prendra fin à l'issue du mandat en cours, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale de l'année 2023, qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15 h 30.

La Secrétaire,

Elisabeth BEATRIX

Le Président,

Daniel PLOIX